



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-127388>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-127388**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : HOSPICES CIVILS DE LYON

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26690027300019

Ville : Lyon Cedex

Code postal : 69373

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE D'UNE SOLUTION AUTOMATISEE POUR LES DOSAGES D'AUTOANTICORPS, REACTIFS, CONSOMMABLES, PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Fournitures

Critères d'attribution : Critère économique, analyse TCO 40% Critère environnemental 10% Critère technique 50% - Qualité analytique, interface et ergonomie 45% - Flux de travail 30% - SAV, gestion des maintenances, engagements sur le délai de fourniture de pièces détachées 15% - Partenariat innovation 10%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

le marché a été attribué au fournisseur BIO-RAD, N° SIRET : 449 990 712 00019 pour un montant maximum de marché de 1 320 000 € HT Référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative ; recours en contestation de validité qui peut être exercé par les tiers au contrat et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées ».

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/11/2025